



N°61

CARNAC

MAGAZINE HIVER 2018



P8

**PATRIMOINE :
PRÉSERVER
ET VALORISER
NOTRE TERRITOIRE**

P4

TRAVAUX

Les chantiers en cours

P11

COMMÉMORATION

Devoir de mémoire

P12

FESTIF

Animations de fin d'année

www.carnac.fr



PERMANENCES

sur rendez-vous au 02 97 52 06 86



Olivier LEPICK, Maire
Conseiller communautaire
à Auray Quiberon Terre Atlantique



Paul CHAPEL,
1^{er} Adjoint, chargé des Affaires Générales
et du Personnel



Sylvie ROBINO,
Adjointe chargée des Affaires Sociales
et du Logement



Loïc HOUDOY,
Adjoint chargé de l'Éducation Jeunesse,
de la Culture, de la Communication
et de la Vie Citoyenne



Pascal LE JEAN,
Adjoint chargé des Finances,
du Développement Économique et du tourisme



Nadine ROUÉ,
Adjointe chargée des Animations
et de la Vie Associative



Jean-Luc SERVAIS,
Adjoint chargé de l'Aménagement
et de l'Urbanisme



Gérard MARCALBERT,
Conseiller délégué aux Travaux,
à la Propreté, à la Sécurité
et à l'Environnement



Michel DURAND,
Conseiller délégué à l'Urbanisme



Patrick LOTHODÉ,
Conseiller délégué à la Vie Sportive

Retrouvez la liste
de vos 27 représentants au Conseil municipal,
ainsi que leurs délégations, sur
www.carnac.fr



SOMMAIRE

Édito en français et breton	p.3
Carnac aménage	p.4-6
Carnac concerte et préserve	p.7
Carnac patrimoine	p.8-10
Carnac culture	p.11
Carnac citoyen	p.12
Carnac festif	p.13
Forum	p.14
Carnac pratique	p.15
Retour en images	p.16



À VOS AGENDAS !

Cérémonie des vœux

Le Maire et le conseil municipal
vous invitent à participer
à la cérémonie des vœux,

**le samedi 19 janvier 2019, à 11h30,
en salle du Ménéc.**

Accueil des nouveaux Carnacois

En tant qu'habitant ou commerçant/artisan,
vous êtes installé à Carnac depuis moins d'un an ?
Vous êtes président d'une nouvelle association
ou jeune citoyen ? La Ville organise chaque année
une cérémonie d'accueil des nouveaux Carnacois.
La prochaine aura lieu le **samedi 16 mars 2019
à 11h en mairie.**

Inscriptions auprès du service
communication à communication@carnac.fr
ou en mairie **avant fin février 2019.**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les dossiers de demande de subvention sont
disponibles en mairie ou en téléchargement sur le site
de la Ville www.carnac.fr. Ils doivent être complétés
et retournés en mairie, avec l'ensemble des pièces
demandées, **avant le 15 janvier 2019.**



ÉDITO

Chères Carnacoises, chers Carnacois,

La vie économique d'une collectivité et la qualité de vie de ses habitants dépendent très largement de la capacité d'accès aux réseaux de communication. La situation de notre commune est plutôt correcte mais encore loin d'être satisfaisante notamment pour ce qui concerne la téléphonie mobile mais également l'accès à des débits suffisants, pour profiter dans un cadre professionnel ou personnel, des services d'internet. À ce titre, les campagnes, à Carnac comme ailleurs, font encore malheureusement figures de parents pauvres. Cette situation ne peut perdurer et la municipalité entend agir énergiquement pour que cette situation s'améliore.

Il y a quelques semaines, conjointement avec le maire de la Trinité-Sur-Mer, j'ai interpellé par courrier et par voie de presse les principaux opérateurs de téléphonie mobile présents sur le territoire de notre commune pour déplorer la faible qualité de la couverture des réseaux 4G à Carnac et particulièrement en campagne. Quelques améliorations ont déjà été apportées mais elles restent encore insuffisantes et je demeurerai donc, dans les mois qui viennent, extrêmement vigilant sur la qualité du service fourni aux Carnacois.

Pour ce qui concerne internet, en collaboration avec notre intercommunalité et la Région Bretagne, la situation va considérablement s'améliorer dans les années qui viennent avec le déploiement du haut débit sur l'ensemble du territoire de la commune à l'horizon 2022-2023. Deux solutions techniques ont été retenues par la Région dans le cadre du plan Bretagne « Très Haut Débit » : la fibre optique dans les zones densément urbanisées en raison de son coût de déploiement élevé et, pour les zones rurales moins denses, la montée vers le haut débit, qui consiste à remplacer les réseaux historiques en cuivre, situés entre les répartiteurs et les nœuds de raccordement abonnés, par des fibres optiques. La fibre optique est d'ores et déjà en cours d'installation dans et autour du bourg de Carnac et plus de 1600 prises seront disponibles dès 2020. Pour ce qui concerne nos campagnes, le plan de charge prévoit une montée en puissance qui permettra de desservir progressivement le haut débit sur l'ensemble de Carnac en 2023.

J'imagine que certains d'entre vous vont déplorer la relative lenteur de ce déploiement mais les investissements consentis par l'Union Européenne, l'État, la Région et AQTA qui financent ces travaux sont conséquents et l'ampleur de la tâche sur l'ensemble du territoire breton gigantesque. Je me réjouis cependant de la perspective de voir enfin la totalité du territoire de notre commune desservie par le haut débit à un horizon relativement proche, ce qui ne manquera pas de renforcer encore l'attractivité de Carnac.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Olivier LEPICK
Maire de Carnac

Karnagezed ker, Karnagiz ker,

Buhez ekonomikel ur strollegezh ha kalite buhez he annezidi a zo stag-tre doc'h galloud implij ar rouedadoù kehentiñ. N'eo ket re fall an traoù en hor c'humun mes pell eo da vout parfet, dreist-holl a-fet pellgomzerezh hezoug hag ivez moned dre Internet dre ur c'has uhel a-walc'h, evit ma c'hellehe an dud prevez pe an dud a-vicher gober o mad ag ar servijoù dre Internet. Àr ar maezoù, e Karnag hag e lec'h arall, e vez gwall dreut ar soubenn c'hoazh àr an dachenn-se siwazh. Ar blegenn-se n'hell ket padout ha mennet eo an ti-kêr da lakat bec'h evit gwellaat stad an traoù.

Un nebeud sizhunioù zo, a-gevret gant maer an Drinded-Karnag, em boa kaset ur lizher - embannet er c'hazetennoù - d'an oberataerion pellgomzerezh hezoug pennañ a zo àr tachad hor c'humun, da glemm a-gaoz da kalite fall ar goleadur gant ar rouedadoù 4G e Karnag ha gwashoc'h c'hoazh àr ar maezoù. Un nebeud gwellaennoù a zo bet mes n'eus ket a-walc'h c'hoazh, ha neuze e chomin àr evezh-bras doc'h kalite ar servij pourchaset da dud Karnag er mizioù-mañ a za.

Evit ar pezh a sell doc'h Internet e yaj an traoù ur bochad àr-raok er blezioù da zonet, e kenlabour gant hon etrekumunelezh ha Rannvro Breizh, pa vo staliet ar c'has uhel-uhel dre ar gumun a-bezh a-benn 2022-2023. Daou ziskoulm teknikel a zo bet dalc'het gant ar Rannvro er steuñv Breizh « Kas Uhel-Uhel » : ar wienn optikel en tachadoù m'eo stank an tier dre ma koust argant bras he staliñ, hag en tachadoù àr ar maezoù ma n'int ket ken stank, kresk fonnaplac'h er c'has ha lakat gwiennoù optikel e-lec'h ar rouedadoù kouevr a-gozh, etre an ingalerioù hag ar skoulmoù liammiñ koumananterion. Emaint é staliñ ar wienn optikel dija er vourc'h hag a-ziàr-dro, hag adal 2020 e vo ouzhpenn 1 600 lugell en amen d'an holl. Àr hor maezoù ec'h eus raktreset ur c'hresk galloudegezh er steuñv karg evit gelliñ pourchas ar c'has uhel a-nebeudigoù e Karnag a-bezh a-benn 2023.

Mechal e vo darn ac'hanoc'h é klemm dre ma ne vez ket staliet gwall fonnapl mes uhel eo ar postadurioù asantet gant Unaniezh Europa, ar Stad, ar Rannvro hag An Alre Kiberen Douar Atlantel evit argantiñ ar labourioù-se, ha bras-bras ar chanter-se dre Vreizh a-bezh. Kontant e vin neoazh pa c'hellin gwelet tachad a-bezh hor c'humun deservijet dre ar c'has uhel edan berr, ar pezh a greñvao c'hoazh dedennusted Karnag hep mar ebet.

Gouelioù dibenn-blez laouen a hetan deoc'h.

Olivier LEPICK
Maer Karnag

TRAVAUX BOULEVARD DE LA PLAGE



**Durée prévisionnelle du chantier :
jusqu'en juin 2019 (tranche 1)**

Ces travaux consistent à développer l'attractivité du front de mer et à renforcer le trait de côte de la Grande-Plage par des travaux d'énrochement.

Lancement des travaux de défense contre la mer

Soucieuse de protéger les personnes et les biens, la commune a souhaité programmer la réalisation de travaux visant à renforcer son trait de côte. Ces travaux font suite aux préconisations faites par l'État après approbation de son Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) en 2016.

Plusieurs solutions de travaux ont été proposées par le cabinet Artélia Maritime, spécialiste des travaux de défense contre la mer. Parmi elles, la solution d'énrochement a été retenue et validée par les services de l'État.

Elle consiste à inclure d'immenses blocs de roches à 5 mètres de profondeur. Ce travail s'étend sur une distance de 100 mètres, au niveau du parking de Port-En-Drô.

Ces travaux d'énrochement seront réalisés courant janvier-mars 2019.

En complément de ces travaux, Artélia Maritime et le cabinet Phytolab, chargé des études du Boulevard de la Plage, ont proposé la **construction de gradines**, à la place d'un mur rempart, afin de combiner la contrainte sécuritaire avec celle liée à l'attractivité du Boulevard de la Plage.

De même, des **dispositifs de batardeaux** (*implantation de planches via un système d'ancrage métallique au sol*) seront installés en plusieurs points du littoral pour éviter toute forme de débordement.

Paul Chapel,
1^{er} adjoint

« La planification de ces travaux de défense contre la mer aura nécessité l'obtention d'une autorisation des services de l'État pour pouvoir intervenir sur le Domaine Public Maritime, et un travail de planification des travaux en concertation avec la Thalassothérapie dans le cadre du déplacement d'une canalisation d'alimentation en eau de mer. »





Zone de chantier :

- accès véhicule et stationnement interdit
- cheminement piéton possible sous réserve de l'accord de l'entreprise travaux

Zone de stationnement interdit pour permettre la circulation en déviation

Légende des sens de circulation :

- Sens unique conservé
- Double sens conservé
- Sens unique inversé pour déviation
- Voie accessible aux riverains
- Zone de travaux : voie interdite à la circulation sauf autorisation de la commune, mais hors zone de chantier

Conditions de circulation et de stationnement

Après une trêve pendant vacances de Noël, cette nouvelle phase de travaux démarrera à compter du 7 janvier 2019. Des perturbations en termes de circulation et de stationnement sont à prévoir dans et aux abords de ce secteur.

La circulation et le stationnement seront entièrement interdits dans la zone de chantier en rouge sur la carte qui s'étend sur une portion du boulevard de la Plage comprise entre l'avenue de l'Atlantique et l'allée des Menhirs ; parking de Port-En-Drô compris.

Une déviation sera mise en place depuis l'avenue de Port-En-Drô jusqu'à l'allée du Cromlech.

ATTENTION : Pendant cette phase de travaux, cette section de voie sera inversée et en sens unique.

Un cheminement protégé est installé le long du chantier pour permettre la circulation piétonne.

RAPPEL : il est interdit de pénétrer dans l'emprise du chantier, des traversées sont mises en place pour permettre l'accès au cheminement protégé. Les cyclistes doivent poser le pied à terre en cas de croisement avec les piétons et dans les zones signalées par les panneaux. ■



Chaque semaine, une réunion de chantier est organisée en présence des élus et services de la Ville pour assurer le bon déroulement du chantier ainsi qu'une meilleure communication de proximité avec les habitants. ■



À noter



► Retrouvez les phases suivantes des travaux du Boulevard de la Plage ainsi que l'avancée du chantier sur le site internet www.carnac.fr.



► Téléchargez l'application d'Eurovia « Carnac Boulevard de la Plage » pour suivre en temps réel ces travaux. Application disponible sur Apple Store ou Android.

Retrouvez les rapports et conclusions de l'enquête publique menée cet été pour les travaux de renforcement du trait de côte à la Grande-Plage sur le site internet : www.carnac.fr ■

Les dates indiquées, qui dépendent des aléas du chantier et des conditions météorologiques, sont données à titre indicatif. La Ville fait son possible pour limiter au maximum la gêne occasionnée et vous remercie de votre compréhension.

► Plus d'infos sur www.carnac.fr ■

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BOURG



Jean-Luc Servais,
Adjoint délégué
à l'Aménagement

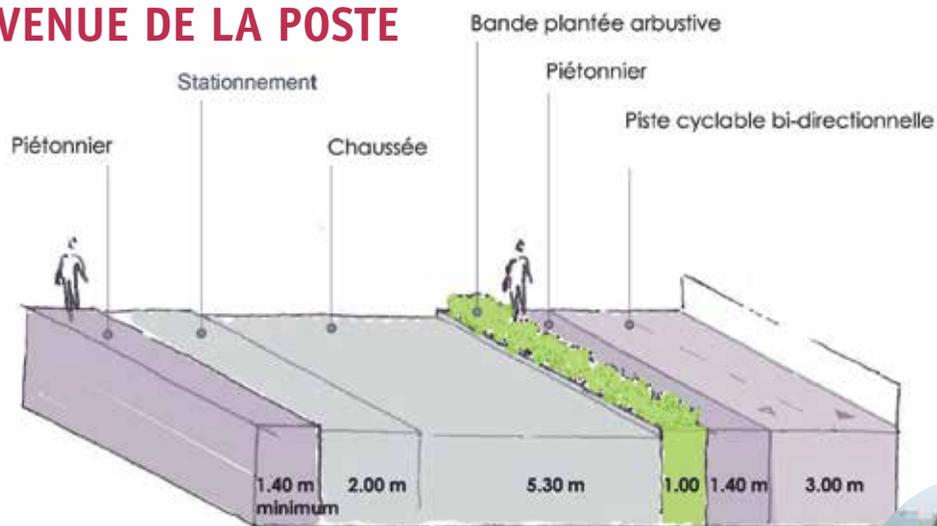
« Dans la continuité des travaux réalisés dans la rue Saint-Cornély et dans le secteur sud de l'église, cet aménagement consiste à faire du cœur de bourg un espace de convivialité, propice à la déambulation, favorisant l'accès aux commerces et services. En modifiant les abords du bureau d'information touristique du bourg, les éléments du patrimoine, tels que l'église St-Cornély, seront valorisés par un jeu de perspectives. Le pavage du parvis de l'église sera également refait. Ces travaux sont effectués en suivant les prescriptions des Architectes des Bâtiments de France. »

Durée prévisionnelle du chantier : de janvier à mars 2019 et de septembre à décembre 2019

TRAVAUX AVENUE DE LA POSTE



Durée prévisionnelle du chantier : de janvier à juin 2019



Gérard Marcalbert,
Conseiller municipal délégué aux Travaux et à la Sécurité

« Souhaitant favoriser les circulations douces, ces travaux consistent principalement en la création d'une piste bidirectionnelle dédiée spécifiquement aux cyclistes, reliant le bourg et le giratoire des Salines. Cet aménagement vise aussi la sécurisation des piétons, l'intégration de végétaux et la valorisation de la Fontaine du Douët. Les modalités de stationnement seront maintenues ou réorganisées selon les secteurs. Les travaux consistent en trois phases : réfection du réseau d'eaux pluviales (réalisés cet été 2018) ; enfouissement des réseaux électriques (jusqu'en janvier-février 2019) et travaux de voirie (à compter de janvier 2019). Ils constituent une première étape vers la création d'une liaison cyclable entre le Bourg et la plage. »



SE CONCERTEUR POUR AGIR



Réunion de quartier du 3 octobre.

Attachée aux valeurs de proximité et de réactivité, la commune de Carnac offre aux citoyens de nombreuses occasions d'échanger directement avec les élus ou d'effectuer des démarches en dehors des heures d'ouverture de la mairie.

Réunions de quartier

Instaurées à raison d'une par trimestre, les réunions de quartier sont organisées par secteur. La dernière, qui concernait les secteurs du Pô et de Kerderbery, s'est tenue le 3 octobre dernier au chantier ostréicole Gouzerh du Pô.

Dans une ambiance conviviale, chacun a pu interroger directement les élus présents. Comme souvent, vos préoccupations ont porté principalement sur des questions d'aménagement et de cadre de vie : sécurisation des voies, effacement des réseaux, création de pistes cyclables et explications précises de projets d'aménagement à venir. Vos remontées d'information sont également d'une grande valeur et permettent encore davantage de réactivité.

► La 16^e et dernière réunion de quartier qui concerne les habitants des secteurs de Kerluir et de Montauban se déroulera au cours du 1^{er} trimestre 2019.



Réunion de concertation du 18 octobre avec les commerçants du bourg.

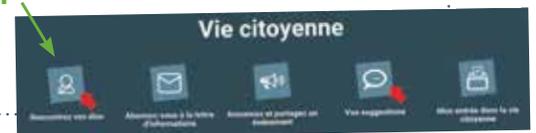
Réunions publiques

Réunissant cabinets d'études, experts du domaine, élus et agents, elles sont l'occasion de présenter et d'expliquer de grands projets d'aménagement. Elles permettent à la fois de solliciter des avis (planning des travaux, choix de matériaux etc) afin de les prendre en compte (dans la mesure du possible) et de répondre directement et précisément aux questions que vous vous posez. ■

Site internet

Vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser les formulaires : demandes de rendez-vous avec un élu, demande d'actes d'état civil, de contact (etc). Tous rendent possible les démarches en dehors même des horaires d'ouverture de la mairie. Parmi eux, les formulaires « Suggestions » vous permettent de « soumettre des idées » ou de « déclarer une urgence ». Pour les personnes ne disposant pas d'internet, une boîte à idées, est mise à leur disposition dans le hall d'accueil de la mairie. Elle est accessible aux horaires d'ouverture.

Formulaires accessibles via la page d'accueil du site www.carnac.fr



AGIR ENSEMBLE POUR LA PROPRETÉ DES PLAGES

Chaque plage de Carnac dispose désormais de son bac à marées. Chacun peut y déposer les déchets rejetés par la mer, collectés au gré de ses balades. Sont ainsi acceptés dans ces bacs : plastiques, ferrailles, chaussures, verres, cordages ou déchets ostréicoles. Attention : le dépôt de déchets ménagers y est interdit.

► À noter : les animaux, même tenus en laisse, sont strictement interdits sur les plages carnaçoises toute l'année (Art. 26 arrêté N°2012-41). ■



AVAP : UN DOCUMENT RÉGLEMENTAIRE POUR PRÉSERVER LE CHARME DE CARNAC

Créée par la loi Grenelle II, l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) définit comment mettre en valeur et protéger le patrimoine et l'architecture de la commune.

Annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU), ce document devient opposable et confère au site le titre de « *Site Patrimonial Remarquable* » (SPR).

Que comprend-elle ?

L'AVAP se compose de **plusieurs documents**.

Dans un premier temps, **un diagnostic** du territoire permet de recenser les patrimoines caractéristiques de Carnac qui méritent d'être protégés. Cet inventaire comprend des villages, des éléments de l'architecture rurale/balnéaire, des éléments paysagers et du « petit patrimoine rural » (*fontaines, calvaires, puits...*) ainsi que des caractéristiques d'habitat : fenêtres, portails, types de portes d'entrée...

► À noter que Carnac compte 67 édifices protégés au titre des Monuments Historiques.

À partir de ce diagnostic, **un périmètre d'application** est établi. Il correspond à la partie du territoire sur laquelle s'appliquent les règles de protection du patrimoine.

Celles-ci constituent le document majeur de l'AVAP : **le règlement**.



Croix des Émigrés



Villa Saint-Michel

ET SI VOUS AIGUSIEZ VOTRE CURIOSITÉ ? PARTOUT, DANS CARNAC, UN PATRIMOINE INSOUÇONNÉ S'OFFRE À VOUS !

Dans chaque numéro de Carnac Magazine, nous vous invitons à découvrir votre patrimoine autrement, par le biais d'une photo zoomée sur un détail. Dans le précédent, nous vous présentions le détail d'un élément d'architecture de la Villa St-Michel située à Carnac côté plages. Bravo à ceux d'entre vous qui l'ont reconnue.

Cette villa, de type anglo-normand, date de l'architecture balnéaire de la Belle Époque.



Fontaine St-Michel

Comment est-elle élaborée ?

Le mode d'élaboration d'une AVAP répond à un cadre réglementaire bien déterminé. Les étapes de sa construction doivent être validées par une Commission Locale spécifique, la **CLAVAP**. Celle-ci se compose de **4 élus, de 4 personnalités représentatives de la culture et de l'économie et de 3 représentants des administrations de l'État, tous désignés par le Conseil municipal**.

Le projet d'AVAP est arrêté par le conseil municipal, et est transmis pour avis à la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture, et aux personnes publiques associées (PPA).

Il est ensuite soumis à enquête publique pendant une durée d'un mois. Après cette enquête, l'examen des remarques permet de proposer des améliorations et adaptations qui seront examinées par la Commission Locale de l'AVAP (CLAVAP).

Après validation du projet modifié par la CLAVAP, l'AVAP est créée après accord du Conseil municipal. ■



Four du Village de Kergroix

Ce type de construction intègre et interprète les styles anglais des cottages ou le style basque ou basco-landais. Il s'exprime dans divers partis architecturaux avec des volumes en faux « L », à pignons à demi croupes et façades à faux pans de bois, avec parfois de forts avant-toits et des charpentes extérieures de bois peint (pignons découverts,

bow-windows, balcons et galeries), des jeux d'appareils mixtes de moellons de pierre et parfois de brique. Bâti avec jardin, implanté en recul ou à l'alignement, en ordre discontinu ou exceptionnellement continu. Les clôtures sont réalisées en harmonie avec le bâti. ■



Dans chaque numéro du Carnac Magazine nous vous invitons à découvrir votre patrimoine autrement par le biais d'une photographie zoomée sur un détail.

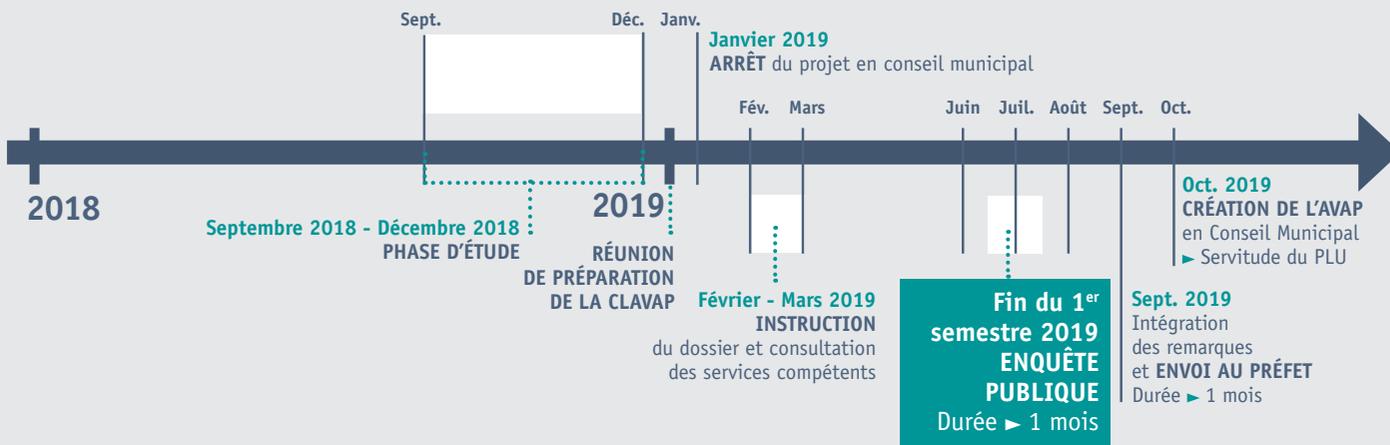
À vous de deviner d'où cet élément provient.
Alors : « où se cache ce détail ? »
Indice : « Typique de l'entre-deux-guerres »

Vous avez trouvé :

Partagez votre réponse sur la page facebook @villedecarnac et prenez-vous en photo devant !

Vous cherchez encore :

Rendez-vous dans le prochain Carnac Magazine ou sur @villedecarnac pour obtenir la réponse !



Cet outil règlementaire de protection du patrimoine concerne aussi bien les villas, les chapelles, les calvaires que les paysages. ■

Calendrier prévisionnel

La phase de diagnostic étant terminée, quelles sont les prochaines étapes avant que l'AVAP ne devienne une servitude du PLU ?

Le projet d'AVAP (et notamment son périmètre d'application et son règlement) est en cours d'achèvement.

Une fois achevé, il fera l'objet d'une instruction administrative (cf frise ci-dessus).

La création de l'AVAP engendre également la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. Ensuite, toutes les autorisations d'urbanisme seront étudiées conjointement par le service urbanisme de la Ville et les Architectes des Bâtiments de France au regard de ce document. ■

Olivier Lepick,
Maire



« En se dotant d'une AVAP, la commune se donne ainsi les moyens de préserver ses richesses patrimoniales exceptionnelles, transmises de générations en générations, qui font l'authenticité et l'attractivité de Carnac mais surtout la fierté de ses habitants. »



Panneaux extraits de l'exposition en mairie accessible sur www.carnac.fr

Plus d'infos

- Une exposition présente le patrimoine remarquable de Carnac identifié dans le diagnostic de l'AVAP. Cette exposition est en accès libre aux horaires d'ouverture de la mairie.
- Les documents de l'AVAP sont téléchargeables sur le site internet de la Ville www.carnac.fr et consultables dans le hall d'accueil de la mairie. Un cahier vous permet de consigner vos remarques.
- Une enquête publique portant sur l'AVAP et la mise en compatibilité du PLU sera organisée à la fin du premier semestre 2019 (échéance prévisionnelle). ■

ESPACE CULTUREL TERRAQUÉ



Interview de Thomas Villatte, auteur carnacois pour la jeunesse

L'intrigue de L'Arcan se déroule dans une station balnéaire bretonne : c'est Carnac qui vous a inspiré ?

À voir. Ce qui est sûr, c'est que je souhaitais confronter le vieux modèle de la ville balnéaire, avec ses infrastructures si particulières, à un événement hors du commun. Comment l'urbain s'en trouverait-il modifié, les personnalités affectées ; de même pour le jeu social, la politique... Et puis, une ville comme Carnac, est, me semble-t-il, un excellent terreau pour une fiction.

C'est l'aboutissement d'un projet qui vous est particulièrement cher ?

Oui ! À ce jour, c'est le texte dont je suis le plus satisfait. Je crois (j'espère) que c'est avant toute chose un roman honnête avec son lecteur – en supposant qu'un roman puisse l'être !

D'autres projets d'écriture ?

Sans aucun doute ! Mais j'éprouve désormais le besoin d'aller plus lentement, de prendre du recul et de mener à bien des projets plus souterrains. Je découvre l'importance de prendre mon temps.

Lecture pour tous « Prix Facile à Lire Bretagne 2019 »



La signature de Loïc Houdoy et de Matthieu Ducoudray pour le lancement du « Prix Facile à Lire » 2019.

Lauréate du Prix Facile à Lire Bretagne en 2017, la médiathèque de Carnac a accueilli le 15 novembre dernier, le lancement régional de la nouvelle édition de ce prix coordonné par Livre et Lecture en Bretagne. Ce prix est destiné à faciliter l'accès à la lecture pour des publics qui en sont éloignés, en organisant des animations et des rencontres avec des auteurs.

Musique « Artistes Locaux »



En 2016, la médiathèque de Carnac s'est lancée dans la promotion des Artistes Locaux avec un logo dédié sur les CD et des « apéros musicaux. » Aujourd'hui ce projet a séduit la Médiathèque Départementale qui va utiliser le logo sur les disques qu'elle prête aux médiathèques du Morbihan. Pour en savoir plus : www.terraque.fr ■

MUSÉE DE PRÉHISTOIRE : RESTAURATION D'UNE POTERIE NÉOLITHIQUE

Ce grand vase est l'une des céramiques les plus anciennes et les plus complètes du musée pour le Néolithique. Il vient d'obtenir l'accord de la Commission scientifique de Restauration des musées de France pour partir en atelier de restauration. L'objectif est de présenter ce vase, actuellement brisé en 125 fragments, dans le parcours des collections permanentes. Il présente en effet un grand intérêt muséographique et scientifique, notamment en raison de son rare décor composé d'une double rangée de boutons en relief.

Ce vase a fait l'objet d'un don en 1913 par M. Le Diberder. Il proviendrait des fouilles archéologiques réalisées par ce dernier vers 1850 sur un tumulus situé à Saint-Bieuzy (commune de Ploemeur). ■





« COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE 1918 »



Livre écoliers



La projection du film documentaire « *Là où poussent les coquelicots* », un opéra pour voix d'enfants par les collégiens des Korigans, et la conférence d'Olivier Lepick sur le thème des femmes dans la guerre étaient inscrits au programme de l'Espace Culturel Terraqué.

L'association « Art et Culture » avec la complicité du casino Circus a offert un après-midi cabaret des années de La Belle Époque : « 1918 la joie de la Paix retrouvée ». Et en clôture de ces animations, la pièce « Destins de femmes » fut interprétée par la compagnie Act Meizad de Belle-Île, invitée par la compagnie théâtrale des mégalithes, le 11 novembre.

Fruits de la concertation des municipalités de La Trinité-Sur-Mer, Plouharnel et Carnac avec les associations culturelles et patriotiques, de nombreuses manifestations se sont déroulées pour commémorer le Centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

L'Espace Culturel Terraqué avait entamé la présentation de l'histoire de la « Grande Guerre » avec une exposition des Archives départementales en octobre « Les Morbihannais dans la guerre 14-18 ». Celle-ci fut relayée en novembre par la riche exposition organisée par Liberty Breizh Memory Group de Plouharnel « 1918 CENT ANS » vue par plusieurs milliers de visiteurs dont les écoliers des communes. Ces derniers ont pu découvrir véritablement tous les aspects de ce premier conflit mondial.

Les écoliers des Korigans ont exposé leurs œuvres dans le hall de la mairie et ceux des classes de CM2 de l'école Saint-Michel ont réalisé un remarquable livre de réponses aux lettres des « Poilus ».

Les différentes cérémonies officielles de la commémoration auront rassemblé un large public avec l'ensemble des associations UNC des Anciens Combattants des trois communes, des personnes figurants en tenue de guerre 14-18, des écoliers et collégiens, du Bagad de Carnac et des représentants des élus et des autorités locales spécialement lors de l'inauguration du monument aux morts. ■



Profitez de rendez-vous festifs et magiques proposés par les acteurs carnacois en ces fêtes de fin d'année !

Une fin d'année enchantée à Carnac

VOS TEMPS FORTS

• 21 décembre au 4 janvier (hors 25/12 et 1/01)

Chapelle de la Congrégation
> *Marché de la St-Sylvestre et des artistes*

Envie d'un cadeau original ? Découvrez les créations originales d'une vingtaine d'artistes. Avec ateliers créatifs, dédicaces de livres et BD. Par l'association Planète terre. De 9h30 à 19h : entrée libre. Vente de produits gourmands et restauration possible sous les chalets.



• Lundi 24 décembre Yacht-Club

> *Grande journée du Père-Noël*

Goûter et arrivée du Père-Noël en bateau à partir de 16h. Cette année, le Père-Noël sera accompagné... Mais chut ! **Gratuit.**

• Du 26 au 30 décembre Place de la mairie

> *Mini-ferme, de 10h à 19h. Gratuit.*



> *1, 2, 3.... Jouez !*

Jeux traditionnels en bois à disposition, de 14h à 18h30. **Gratuit.**

AU CŒUR DU BOURG

• Du 21 décembre au 4 janvier Hall de la mairie

> *Exposition de la crèche de Noël*
Cadeau de la Ville d'Illertissen jumelée avec Carnac.

• Jeudi 27 décembre

Salle des expositions

> *Venez danser*

De 17h à 19h, en solo ou en couple.
Par Art et Culture.

• Vendredi 28 décembre

Place de la mairie

> *Journée bavaroise avec musiques bavaroise et bretonne*

14h : vente de produits bavarois et locaux (crêpes, vin chaud, chocolat...).

18h30 : vente sur place ou à emporter de spécialités bavaroises (saucisses, bière, vin chaud...). Par le comité de jumelage Carnac-Illertissen.

> *Fest Deiz*

Salle des expositions

16h : avec le groupe Anch'Cadans et Hervé Lannez.

• Samedi 29 décembre

Place de la mairie, 18h

> *Tartiflette géante*

Réservation de tartiflette dès 15h. Vente de vin chaud et reblochons fermiers. Aubade du Bagad. Par le Comité de jumelage Carnac-La Clusaz.



• Dimanche 30 décembre

Sur le marché

> *Chalet gourmand*

Vente de vin chaud et chocolat de 9h30 à 13h. Action caritative proposée par le Lions Club.

• Jeudi 3 janvier

Musée de Préhistoire

> *Laissez-vous conter les landes de Bretagne*, de 14h30 à 16h.

Par Rémy Cochen.

ET AUSSI...

• Au village de St-Colomban

> *Dès le 10 décembre* : crèche de Noël au sein de la Chapelle. Animations au village les 24, 26 et 27 décembre avec de nombreux lots à gagner.

• Au cœur des Alignements

> *Visites avec guide conférencier*

les 23, 26, 27, 28, 30, 31 déc. et 5 janv. à 15h et les 2, 3 et 4 janvier à 11h et 15h (en anglais : à 12h)

> *Contes et histoires*

« Les pierres ont des oreilles » les 26 et 28 déc. et 2 et 4 janv. De 15h30 à 17h30. Sur réservation. Rendez-vous à la Maison des Mégalithes.

Infos : 02 97 52 29 81.

• Au Musée de Préhistoire

> *Visites flash*

chaque après-midi de 14h30 à 16h (sauf les 24 et 31/12) ; le dimanche et lundi à 11h.

> *Atelier « Photophore »*

à 10h30 les 26 déc. et 2 janv.

> *Atelier « Attrape-rêves »*

à 10h30 les 28 déc. et 4 janv.

> *Visite guidée à « petits pas »*

(dès 5 ans) avec dégustation les 22, 27 et 29 déc. ; 3 et 5 janv. à 10h30 (durée 1h30).

Infos : 02 97 52 66 36 (Musée fermé les 25/12 et 1^{er}/01).

• À la Médiathèque Terraqué

> *Lecture d'albums pour enfants (5-8 ans)* dès 10h30 les 27 déc. et 3 janv.

Réservations : 02 97 52 50 50.

• À l'église St-Cornély

> *Rendez-vous familiaux, concerts d'orgue...* Rendez-vous les 24, 27 et 30 décembre.



Carnac à votre image

Cet hiver, quatre chantiers importants vont avoir lieu sur le territoire carnaçois, dont certains vont se prolonger dans les mois à venir. Il s'agit des travaux du boulevard de la plage, de l'avenue de la Poste, du secteur nord de l'église et du restaurant scolaire. En raison de leur importance et de leur concomitance, ils vont générer des nuisances en termes de bruit, de circulation et de stationnement, dont nous vous prions de nous excuser par avance. Afin de les minimiser, nous avons organisé de nombreuses réunions publiques ou de proximité, avec les riverains et les commerçants, dont certaines ont permis de modifier le calendrier opérationnel afin qu'il réponde davantage à vos souhaits et à vos contraintes. Ces travaux, comme ceux entrepris précédemment sur tout le territoire carnaçois, vont permettre d'accroître la vitalité de notre commune et ainsi d'améliorer la qualité de vie de ses

habitants. Nous aurons plaisir à vous les décrire avec précision lors de la cérémonie des vœux du Maire, qui se tiendra le samedi 19 janvier à 11h en salle du Ménec, et à laquelle nous vous espérons nombreux.

Ces travaux marqueront bien évidemment une pause durant les vacances de Noël, afin de vous permettre de profiter pleinement des animations proposées par la Ville, en collaboration avec les associations carnaçoises. Outre la mini-ferme, le marché des artistes, les jeux bretons ou les journées savoyardes et bavaroises, de nombreux spectacles, concerts, ateliers découverte et animations lecture viendront ponctuer ces deux semaines féériques à Carnac.

En attendant l'arrivée du Père Noël par bateau au Yacht Club, nous vous souhaitons, ainsi qu'à votre famille, d'agréables fêtes de fin d'année.

Carnac, un souffle nouveau

La commune a-t-elle besoin du tourisme et de la manne touristique ?

Oui, pour faire vivre ses commerces (souvent saisonniers ?), assurer de l'emploi (en grande partie précaire ?) et maintenir sa population (qui néanmoins diminue).

Mais force est de constater que la concentration touristique dans le temps et l'espace rend la commune invivable pendant la saison estivale.

La population locale devrait toujours pouvoir jouir du territoire où elle vit et ce qui importe c'est la qualité de vie des habitants en résidence principale ou secondaire.

Nous ne sommes donc pas favorables à la politique touristique du nombre qui est conduite actuellement.

Contrairement à la majorité municipale, il ne nous semble pas essentiel que Carnac soit la première destination touristique du Morbihan et nous nous interrogeons sur l'accueil des 400 000 visiteurs supplémentaires générés par un classement à l'UNESCO.

Deux Offices de Tourisme et un Boulevard de la Plage à plus de 7 Millions € nous paraissent inutilement excessifs. Il faut remettre les Carnacois au centre des préoccupations et opter pour un tourisme plus respectueux des habitants.

J Le Golvan-MF Bagard-JY Dereeper

Ensemble pour l'avenir de Carnac

Notre maire dans une tribune récente a récemment marqué sa désapprobation auprès des services d'Orange quant à l'entretien du réseau cuivre et l'arrivée de la fibre sur notre commune. Soyez patients : pour la fibre le bourg vers 2025 et la campagne... jamais !

C'est ce qui s'appelle être à la pointe du progrès. On préfère une gare à 20 ou 30 millions d'€ qui nous ne concerne peu mais qui va peser sur nos impôts, AQTA 2018 +4% et ce n'est pas fini !

Effroi... Sans tambour ni trompette en 2 semaines nous venons de perdre 2 animateurs de taille pour notre dossier UNESCO. La démission de M. Goulard, fils de... directeur

des Paysages des Mégalithes a surpris tout le monde tant son implication n'était plus à démontrer ! Raisons personnelles ou dissensions, allez savoir !... En tous les cas il n'a pas reçu la médaille de la ville !

À suivre mais faut-il rappeler à tous que l'union fait la force et dans ce dossier compliqué ce serait bien que tout le monde tire le menhir dans le même sens.

En cette fin d'année 2018, nous vous souhaitons d'excellentes fêtes en famille.

Marc Le Rouzic, Olivier Bonduelle

HOMMAGE

L'ensemble des élus carnaçais et des services administratifs de la Ville souhaitent rendre un dernier hommage à Edgar PELHATE, ancien conseiller municipal. ■

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Document d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), synthèse du Plan Communal de Sauvegarde, explique comment reconnaître ou donner l'alerte en cas de risques identifiés sur le territoire et informe très simplement de la conduite à tenir en cas de danger avéré. Ce document est consultable en mairie ou sur le site internet www.carnac.fr ■



CIMETIÈRES : RENOUELEMENT DES CONCESSIONS



Les concessions temporaires situées aux cimetières de Bellevue et de Saint-Fiacre doivent faire l'objet d'une demande de renouvellement lorsqu'elles arrivent à échéance. Informations auprès du service État civil en mairie au **02 97 52 79 76**. ■

OBJETS PERDUS

Tous les objets égarés (*portables, cartes d'identité, trousseaux de clés etc*), trouvés sur le territoire, sont conservés en Mairie. En cas de perte, n'hésitez pas à vous rendre en Mairie pour vérifier que votre objet n'a pas été déposé à l'accueil. Vous pouvez également effectuer votre demande via un formulaire du site internet www.carnac.fr ■



TRANSFERT DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

À compter de début janvier, le bureau du Trésor Public de Carnac sera transféré à Auray, au Centre des Finances Publiques : 3 rue du Penher, CS 20620 - 56406 AURAY Cedex. **02 97 30 21 70 - t056025@dgfip.finances.gouv.fr** ■

CIRCULATION DES VÉLOS

Les cyclistes peuvent emprunter la chaussée en double sens dans les zones de rencontre limitée à 20 Km/h mais pas dans les zones 30, où ils doivent suivre le sens de circulation des véhicules. ■

STATIONNEMENT ZONE BLEUE

Contrairement au stationnement payant, effectif du 15 juin au 15 septembre à Carnac, le stationnement gratuit à durée limitée appelé « Zones bleues » fonctionne à l'année sur le territoire communal. Surveillez donc bien les panneaux à proximité de chaque emplacement : ils indiquent la durée de stationnement autorisée spécifique. ■



DÉCLARATION DE MEUBLÉS DE TOURISME

La déclaration d'un meublé de tourisme, classé ou non, est **obligatoire** pour tout logement proposé à la location saisonnière en résidence secondaire. Si le meublé est une résidence principale (occupée 8 mois par an minimum), le loueur est dispensé de toute démarche. Un meublé de tourisme se définit comme étant un hébergement individuel meublé (studio, appartement ou villa) destiné à la location saisonnière à la nuit, à la semaine ou au mois (maxi 90 jours). Le formulaire de déclaration, disponible en mairie ou à l'Office de tourisme, doit être retourné en Mairie.

Tout contrevenant s'expose à une **amende pouvant aller jusqu'à 450€**. ■



ÉTAT-CIVIL

Au regard de la législation européenne du Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles (RGPD), les avis de naissances, mariages et décès ne sont plus diffusés. Nous vous remercions de votre compréhension. ■



► Randonnée « en-chantée » organisée par l'association Mein Mor Ha Lann E Bro Karnag dans le cadre d'Un Automne Autrement.



► Les membres du Patchwork ont présenté leurs œuvres travaillées depuis trois ans.



► Journée Citoyenne avec le Lions Club : les élèves de CM2 de Carnac ont montré beaucoup d'intérêt pour la fonction de Maire et les questions relatives à la sécurité.



► Félicitations à Titouan Bernier, du Centre équestre des Menhirs, médaillé de Bronze aux championnats de France poney.



► Présentation par les lecteurs de Terraqué de leurs romans coups de cœur à l'occasion de la rentrée littéraire.



► À l'occasion de son départ, Jacques Buisson-Catil, administrateur au Centre des Monuments Nationaux, reçoit la médaille de la Ville.